

République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE KUTZENHAUSEN
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Séance du 25 Novembre 2024

en séance : 12

L'an deux mille vingt-quatre le Vingt-cinq Novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 18 Novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de M. Pierrot SITTER, Maire.

Membres présents :

MM. Philippe MALL – Julien HIRLEMANN - Martin HEINTZ - Olivier TRAPP- Pierre KLEIN - Serge ZEIDLER - Pascal HERRMANN - Thierry HEIM- Fabrice MOERCKEL

Membres absents excusés :

Mmes Sophie LINDNER - Fabienne WALTER - Sabrina STEINMETZ - Sabine TRAPP
M. Grégory BALL

Procurations :

Fabienne WALTER donne procuration à Pierrot SITTER.
Grégory BALL donne procuration à Julien HIRLEMANN

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de devis
- Prix du bois enstéré
- Fermage
- Lotissement du Seltzbach : rétrocession à la commune

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.
Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 7 Octobre 2024, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

N° 1 Délibération 2024 /34

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Serge ZEIDLER comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK, adjoint administratif.

N° 2 Délibération 2024/35

Objet : Approbation de devis : Mise en conformité de la salle polyvalente de Kutzenhausen.

Le maire présente deux offres pour les vérifications techniques en sécurité Incendie/travaux d'aménagement :

- Qualiconsult, Entzheim, pour un montant de 3 200€ HT
- Apave, Vendenheim, pour un montant de 4 200€ HT

Le conseil municipal de Kutzenhausen retient l'offre de Qualiconsult, pour un montant de 3 200€ HT

N° 3 Délibération 2024/36

Objet : Prix du bois enstéré.

Le conseil municipal décide de fixer les prix de vente de bois enstéré sur réservation pour les particuliers contribuables des communes de Kutzenhausen et Merkwiller-Pechelbronn, comme suit : 90€ TTC, hêtre ou chêne, dans la limite de 5 stères par foyer.

Modalités de réservation :

A compter du lundi 6 janvier et jusqu'au 14 février 2025, dans la limite du stock disponible communiqué par l'ONF. Réservation au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture (pas de réservation par téléphone).

N° 4 Délibération 2024/37

Objet : Fermage

Suite à la publication de l'arrêté préfectoral, le maire propose au conseil municipal d'appliquer la variation de l'indice national de fermage par rapport à 2023, soit une hausse de 5.23%. Le conseil municipal donne son accord.

Les sommes à recouvrer sont les suivantes :

- BAMBERGER Steve: 19.39€
- EARL MALL Marc: 175.93€
- ENGEL Théo : 139.47€
- GAESTEL Jean-Christophe : 33.88€
- WEISHAAR Dominique : 85.37€
- SCEA WOLFF Jean-Marie : 26.63€

N° 5 Délibération 2024/38

Objet : Lotissement du Seltzbach : rétrocession à la commune

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de rétrocession qui permet le transfert dans le domaine public des équipements (exemples : voirie, assainissement, installation sanitaire, éclairage), après vérification de la conformité de ces équipements avec le cahier des charges.

Divers :

- Suite à la participation citoyenne, le bulletin communal devient « S’Kutzehüser Blattel – Le journal de Kutzenhausen ». Il sera distribué la semaine avant Noël.

-Un moment convivial autour d'une galette des rois sera organisé le vendredi 10 janvier 2025 pour le « Grand âge » (+ de 80 ans).

- La fête des Aînés aura lieu le 1^{er} juin 2025.

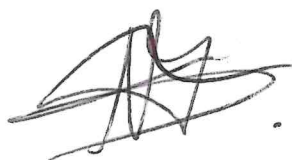
- La municipalité remercie tous les bénévoles qui ont participé à la « journée écocitoyenne » du 16 novembre. Leur travail a permis de prélever de nombreux déchets abandonnés dans la nature, mais aussi d'intervenir sur l'entretien des bâtiments communaux et la mise en valeur des espaces verts.

Après diverses informations communiquées par la municipalité, la séance est clôturée à 19h30.

Certifié exécutoire par Pierrot SITTER, maire et Serge ZEIDLER secrétaire de séance.

Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 26 novembre 2024 et l’affichage le 26 novembre 2024

Pierrot SITTER
Maire



Serge ZEIDLER
Secrétaire de séance

